

# La Belgique mise sur le Livre Blanc

Pour forcer une percée dans le dossier de la révision de la directive relative à l'Eurovignette, la Belgique mise sur une publication accélérée du Livre Blanc sur le Transport. Il doit en quelque sorte servir de paratonnerre pour parvenir à un accord sur l'internalisation des coûts externes.



© Stefan Verbeek

La Belgique veut forcer une percée dans le dossier.


**L**a Belgique fait prudemment pression sur la Commission européenne, afin d'accélérer la publication du prochain Livre Blanc. Ce document esquissera la politique de transport européenne jusqu'en 2020. Le Livre Blanc a été annoncé pour la fin 2010, ce qui serait trop tard pour la présidence belge de l'Union européenne.

La Belgique compte sur le Livre Blanc pour forcer une percée dans le dossier de la révision de la directive relative à l'Eurovignette. Bruxelles se débat en effet depuis longtemps avec la révision de cette directive. La proposition visant à donner la possibilité aux Etats membres de répercuter les coûts externes, entre autres des nuisances sonores, aux usagers de la route, est actuellement bloquée au Conseil. Certains observateurs s'attendent toutefois à ce que la présidence belge de l'UE réalisera à partir de juillet une percée dans ce dossier délicat.

Le représentant de la délégation permanente belge auprès de l'Union Européenne a toutefois tempéré cet optimisme.

Durant une intervention lors de la réunion au sommet de l'association européenne des concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages à péage (ASECAP) à Oslo, il a même déclaré qu'une éventuelle percée dépend en partie du Livre Blanc.

"Lorsque ce document sera disponible, il est probable que notre présidence réalisera des résultats plus concrets, entre autres dans les dossiers ferroviaires qui attendent des indications du Livre Blanc. Ainsi, le Conseil n'aura pas l'impression fautive que la Belgique se focalise trop sur le dossier de la révision de l'Eurovignette. Un scénario qui augmente nos chances de parvenir à un accord sur l'internalisation des coûts externes", dit le représentant.

 [www.asecap.com](http://www.asecap.com)

Source = De Pers, 02-06-2010